

Publictionnaire

Dictionnaire encyclopédique et critique des Publics

Invisibilisation de la pensée des femmes

Nathalie Heinich

Référence électronique

Nathalie Heinich, Invisibilisation de la pensée des femmes. *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 26 février 2020. Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/invisibilisation-de-la-pensee-des-femmes/>

Le Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics est un dictionnaire collaboratif en ligne sous la responsabilité du Centre de recherche sur les médiations (Crem, Université de Lorraine) ayant pour ambition de clarifier la terminologie et le profit heuristique des concepts relatifs à la notion de public et aux méthodes d'analyse des publics pour en proposer une cartographie critique et encyclopédique.

Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr>

Cette notice est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 3.0 France. Pour voir une copie de cette licence, visitez <http://creativecommons.org/licenses/by-ncnd/3.0/fr/> ou écrivez à Creative Commons, PO Box 1866, Mountain View, CA 94042, USA.



Invisibilisation de la pensée des femmes

Les lecteurs ou les destinataires de productions scientifiques – qu’il s’agisse d’ouvrages ou d’articles dans des revues spécialisées ou d’opérations de vulgarisation, dans la presse écrite ou les médias audiovisuels – ignorent souvent les normes académiques d’intégrité scientifique que doivent respecter les chercheurs. Parmi ces normes, celles qui régissent la publication des travaux ne sont sans doute pas mieux connues du grand public que celles relatives, en amont, à la production des résultats (voir le site du Haut conseil de l’évaluation de la recherche et de l’enseignement supérieur – Hcéres : <https://www.hceres.fr/fr/integrite-scientifique>).

L’enjeu est pourtant fondamental, car aucune connaissance scientifique ne peut devenir effective sans être rendue publique, que ce soit oralement, dans des séminaires ou des colloques, ou – dans la mesure du possible – par écrit, dans des articles et parfois des ouvrages. Cette publication est soumise à des contrôles serrés, à travers l’expertise par les pairs, qui constitue – en dépit de ses défauts structurels ou de ses insuffisances conjoncturelles – la façon la plus efficace de s’assurer que le savoir proposé par le chercheur peut être considéré comme acceptable par la communauté scientifique.

Les normes de publication académiques

Parmi les nombreuses normes, plus ou moins explicites, dont le respect est requis pour accéder au stade de la publication, figure la connaissance des travaux antérieurs sur la question traitée – car comment peut-on prétendre apporter un supplément de savoir si l’on ne maîtrise pas le corpus des savoirs préexistants ? L’auteur d’un article ou d’un livre doit donc se référer explicitement aux travaux de ses prédécesseurs ; et ce, pour deux raisons : la première est l’exigence technique de traçabilité des sources, qui permet la vérification des affirmations ; la seconde est l’exigence morale de reconnaissance du travail des autres chercheurs, l’assurance que leurs idées n’ont pas été indûment appropriées, plagiées, pillées – c’est-à-dire volées.

En effet, dans le monde des producteurs de savoir, la reconnaissance des pairs est fondamentale : seuls les spécialistes de nos domaines sont à même d’identifier pleinement nos apports intellectuels, et ceux-ci, non ou guère rétribuables sous forme pécuniaire, ne peuvent donner lieu qu’à cette rétribution symbolique, mais vitale, qu’est la reconnaissance par la citation.

Or, c’est là qu’interviennent de nombreuses entorses aux normes de publication. Certaines relèvent du manque d’information ou d’attention : on ne peut pas toujours connaître l’ensemble de la littérature scientifique sur un sujet, surtout lorsqu’il est vaste ; et il arrive que l’on oublie, après de longues années de manipulation des données, d’où provient une proposition passée à l’état d’évidence partagée. Mais d’autres entorses sont plus pernicieuses, car elles relèvent d’une invisibilisation volontaire – même si elle n’est pas toujours consciente – du travail des prédécesseurs.

Cette question de la « visibilité » prend dans le monde académique des formes spécifiques, qui n’ont pas grand-chose à voir avec la « visibilité » des célébrités médiatiques, laquelle

passer par la diffusion à grande échelle de l'image des personnes (Heinich, 2012) En matière scientifique, c'est le nom qui doit être rendu visible, à travers des normes bien précises – et assez complexes – de citation (Pontille, 2016). Et c'est de la diffusion des travaux dûment signés de leur auteur que dépend la carrière du chercheur ainsi que, plus généralement, la récompense de ses efforts. Mais il semble qu'inconsciemment perdure la conviction, chez les femmes comme chez les hommes, que la pensée abstraite n'est pas accessible aux femmes, de sorte que lorsqu'elle advient, les lunettes manquent pour la percevoir : elle demeure largement invisible.

Une « banque de données sur l'invisibilisation de la pensée des femmes »

En effet, il semble que cette invisibilisation est particulièrement flagrante lorsque les auteurs ainsi « oubliés » sont des femmes. Ainsi le « plafond de verre » bien connu dans le monde de l'entreprise et de la haute administration existe-t-il aussi dans le monde académique de la recherche et de l'université, mais pas seulement sous la forme des écarts de salaires ou des difficultés d'accès aux postes prestigieux ; plus spécifiquement, ce « plafond de verre » proprement universitaire prend la forme de l'invisibilisation des apports conceptuels des femmes (Heinich, 2012). Si des problèmes d'avancement dans la carrière existent bien aussi dans le monde académique (voir notamment Dumat, 2018), nous les avons exclus de cette banque de données car ils ne sont pas spécifiques de ce monde.

C'est une réalité qui a déjà été documentée, au niveau international, mais principalement pour les sciences de la nature. Elle a même été baptisée par le terme d'« effet Matthieu Mathilda », du nom d'une femme chercheur notoirement victime de ce phénomène (Rossiter, 2003 ; Hengel, 2017) :

« L'« Effet Matthieu » tel que Merton l'a forgé en 1968, s'appliquait principalement à la première moitié de Matthieu, 13, 12 – l'excès de reconnaissance dont bénéficient ceux qui sont déjà célèbres, ou déjà au sommet, dont il prenait acte. Mais (conformément au message qu'il comporte), on n'a pas accordé le même intérêt au phénomène décrit dans la seconde moitié de la parabole alors qu'il se produit assez couramment, en particulier dans la longue histoire de la présence des femmes dans les sciences. Au lieu, comme les sociologues l'ont fait jusqu'à maintenant, de la nier, il faut reconnaître, faire remarquer et mettre en lumière le sexisme qui préside à la dévalorisation systématique des femmes dans la sociologie de la connaissance ou de la science, comme un « effet » nommé ».

À l'échelle des sciences humaines et sociales en France, l'initiative a été prise en 2018 de mettre en place une « banque de données sur l'invisibilisation de la pensée des femmes », sous la forme de témoignages envoyés par celles qui en ont été les victimes. À partir d'une première liste de collègues directement contactées, un petit réseau s'est constitué, aboutissant à un corpus de soixante-sept cas pour dix-huit contributrices à la date de rédaction de la présente notice (février 2020). La banque de données a été mise en ligne, avec appel à d'autres contributions : <https://sicsic.hypotheses.org/banque-de-donnees-sur-linvisibilisation-de-la-pensee-scientifique-des-femmes>.

Cette initiative a connu une certaine publicisation. Tout d'abord, j'ai publié sur *Le Monde.fr*, le 11 octobre 2018, une tribune intitulée « L'invisibilisation des apports théoriques, des

créations conceptuelles : le vrai sexisme » (Heinich, 2018a), tandis qu'un mois plus tard, les 11 et 12 novembre, le supplément « Idées » du *Monde* publiait une page intitulée « La pensée des femmes est-elle (vraiment) invisible ? », qui reprenait des extraits de la banque de données (Heinich, 2018b). Le 13 novembre fut diffusé sur France-Culture, dans l'émission « Les chemins de la philosophie », l'enregistrement de la conférence publique sur « L'invisibilisation de la pensée des femmes » que j'avais donnée le 9 novembre dans le cadre du festival Cité Philo, tandis que quelques jours plus tard, le 20 novembre, je participais à la Nuit de la Philosophie organisée à Strasbourg par le Forum mondial de la démocratie, où j'ai pu présenter cette banque de données. Le lendemain, 21 novembre, paraissait sur le site Hypothèses.org un billet de Nadia Fartas consacré au sujet : « Discriminations, invisibilité et "invisibilisation de la pensée des femmes" », Carnet de recherche *Comment commencer ?*, novembre 2018. Enfin, le 19 janvier 2019 j'ai pu à nouveau évoquer la question lors du colloque « L'Humanité a-t-elle un genre ? » organisé à Marseille par la Grande Loge de France et le Grand Orient de France, dans une conférence intitulée « Antisexisme et universalisme ».

Un « plafond de verre » bien spécifique

Rendre visible l'invisibilisation de la pensée des femmes : tel est donc l'objectif de ce recueil de témoignages. Mais cette démarche ne s'inscrit pas dans la revendication d'un féminisme différentialiste (pour une critique du féminisme différentialiste, voir notamment Heinich, 2000 ; Heinich, Ion, 2018), qui prétendrait ramener les femmes, en toutes circonstances, à leur sexe, comme c'est le cas avec l'écriture inclusive, antinomique des valeurs du féminisme universaliste. Il ne s'agit pas ici, pour les femmes productrices de savoir, de s'affirmer *en tant que femmes* : il s'agit de refuser d'être passées sous silence *parce que femmes*. Aussi s'agit-il de faire en sorte que le sexe *ne soit pas pris en compte* dans la reconnaissance des compétences.

Donc, loin de viser la reconnaissance des femmes productrices de savoir *en tant que femmes*, l'initiative de cette banque de données vise à la fois le rétablissement d'une certaine justice, et la disparition à terme de ce plafond de verre proprement intellectuel. Elle se donne donc deux objectifs principaux. Le premier est de permettre aux victimes de ces indélicatesses d'adresser leurs plaintes à cet espace de justice informelle qu'est l'opinion publique : espace qui, avec l'essor des réseaux sociaux, a pris une grande importance dans la vie collective, que ce soit pour le meilleur (#MeToo créé en 2007 avec une forte relance en 2017, et qui a permis une prise de conscience collective sur les abus sexuels commis sur des femmes) ou pour le pire (#balancetonporc créé en 2017, et dont l'instigatrice a été condamnée en 2019 pour diffamation). Le second objectif – et c'est l'essentiel – est de provoquer une prise de conscience du problème, non seulement chez ceux et celles qui commettent, ont commis ou pourraient commettre ces fautes, mais aussi chez celles qui en sont les victimes et ne réalisent pas toujours qu'il ne s'agit pas d'un problème personnel mais d'un dysfonctionnement systémique.

Dans la version publiée de cette « banque de données », les témoignages ont tous été anonymisés de façon à éviter tout effet de délation ; mais pour chacun est indiquée la discipline du témoin, ce qui permet d'illustrer la diversité des cas. Enfin, il va de soi que le « je » utilisé est générique : il ne renvoie pas à une seule et même personne, mais à chacun des auteurs des témoignages rapportés.

La banque de données a été organisée en douze chapitres, documentant chacun une forme spécifique d'invisibilisation : absence de citation, bibliographie lacunaire, minimisation de l'influence, déni d'antériorité, déni d'originalité, condescendance, pillage et plagiat, effacement délibéré, déni d'invisibilisation, sexisme au féminin, accusation de prétention, retard à la reconnaissance.

Quelques témoignages

La première catégorie d'invisibilisation concerne donc l'absence de citation. Ne pas mentionner les travaux d'un chercheur vous ayant précédé est un procédé classique d'élimination symbolique des concurrents dans le monde intellectuel. Il semble que ce procédé soit particulièrement fréquent s'agissant des concurrentes. Pourquoi, alors qu'une prime de sérieux devrait être accordée d'emblée à l'abondance des lectures et à la précision des sources, semble-t-il plus avantageux à un chercheur de s'abstenir de mentionner celles-ci lorsque cela l'obligerait à citer une femme ? En voici un exemple remarquable :

« En 1998, le sociologue Pierre Bourdieu publie *La Domination masculine*. Il omet toutefois d'y citer *Masculin-Féminin*, l'ouvrage de l'anthropologue Françoise Héritier [1996], sa collègue au Collège de France, paru deux ans auparavant. Les deux thèmes étaient pourtant très proches, et le livre de la première avait fait suffisamment parler de lui pour qu'on ne puisse faire l'hypothèse que Bourdieu ait pu passer à côté. Circonstance aggravante : celui-ci prétendait dénoncer dans son livre la domination des femmes par les hommes, en rendant visibles les injustices de tous ordres dont les femmes sont victimes ; ce qui ne l'a pas empêché d'exercer à l'égard de sa consœur la plus grossière des mufleries : *faire comme si elle n'existait pas*. Pis encore : il n'a, semble-t-il, même pas perçu le problème – car sinon, aurait-il pris le risque de se voir lui-même pris au piège de l'accusation dont il se faisait le héraut (et le héros) ? »
(sociologue).

La remarque en avait déjà été faite, mais de façon rapide, par Michelle Perrot (1999 : 205) au sujet de *La Domination masculine* : « Pierre Bourdieu souligne "l'extraordinaire autonomie des structures sexuelles par rapport aux structures économiques, des modes de reproduction par rapport aux modes de production" et à cet égard, il rejoint (sans d'ailleurs les citer) les analyses de Françoise Héritier ». Pour sa part, Yves Sintomer (1999 : 210) avait également noté, dans ce livre, « le caractère par trop sélectif des références aux recherches existantes sur les rapports des sexes. Le rapport à la littérature féministe anglo-saxonne est assez fragmentaire, car une grande partie des travaux les plus marquants restent dans l'ombre ».

La deuxième catégorie d'invisibilisation concerne l'absence de l'auteur en bibliographie. Or, les bibliographies sont des outils stratégiques de mise en visibilité des travaux sur lesquels s'appuie une contribution, donc de repérage du champ notionnel utilisé et de traçabilité des sources. Les lacunes y sont, bien sûr, inévitables – mais pourquoi celles-ci touchent-elles particulièrement les publications dues à des femmes ? Ainsi :

« Un collègue m'envoie son dernier livre, accompagné d'un mot aimable indiquant les pages où mes travaux sont cités. Je vais voir : il y a bien en effet une longue citation

précédée de mon nom, mais sans aucune note de bas de page mentionnant son origine – alors que dans le livre toutes les autres citations sont référencées en note. Ainsi, faute de bibliographie en fin de volume, le lecteur ne saura rien des travaux que j’ai pu produire sur le sujet. Et il ne s’agit pas, à l’évidence, d’une invisibilisation consciente : tout en me signalant qu’il me cite, l’auteur n’a même pas *vu* qu’il le fait sans le faire, à l’encontre des normes éditoriales qu’il applique par ailleurs. C’est ce qu’on appelle un acte manqué... » (**sociologue**).

La troisième catégorie d’invisibilisation relève de la minimisation de l’influence. Car s’il arrive que des chercheurs s’enthousiasment sincèrement pour les travaux d’une collègue, il arrive aussi qu’ils oublient ensuite d’où ils viennent, ce qui revient à minimiser l’influence qu’ils ont pu exercer, y compris sur eux-mêmes. Ainsi :

« Sur la fiche Wikipédia du philosophe John Stuart Mill, celui-ci ne subit que l’influence d’hommes, et n’influence que des hommes, même si l’une de ses idées remarquables est “l’émancipation des femmes”, et même si Mill lui-même a souligné sa dette envers sa femme, ce que la même fiche wiki ne laisse pas ignorer, indiquant plus loin : “Il attribue une importance majeure aux pensées de son épouse Harriet Taylor Mill et de sa belle-fille Helen Taylor. Mill indique lui-même dans l’un de ses ouvrages que ‘ceux-ci ne sont pas le travail d’un esprit, mais de trois’. Notamment, il décrit son essai *De la liberté* comme issu de la ‘conjonction’ de l’esprit de sa femme et du sien, et souligne dans des pages de ses *Mémoires* que son amour se double d’une forte complicité intellectuelle...”. Mais entre la partie rédigée et la synthèse en page d’ouverture, le contraste est comique... » (**philosophe**).

Une quatrième catégorie d’invisibilisation consiste à dénier l’antériorité du travail d’une femme sur un sujet. Il est vrai que « les idées sont de libre parcours », comme le stipule la loi, mais leur formulation constitue, elle, une « œuvre de l’esprit », dotée d’un auteur ainsi que d’un lieu et d’une date de publication. Cette dernière donnée est cruciale dans le monde intellectuel, parce qu’elle permet d’organiser la mise en valeur des contributions en fonction de ce critère primordial qu’est l’antériorité. Refuser de reconnaître celle-ci est un classique des mauvaises manières académiques – lesquelles sont encore plus courantes dès lors qu’elles visent une femme. Ainsi :

« J’ai été invitée dans un colloque en Belgique pour présenter l’un de mes livres, en compagnie d’un ami écrivain ayant publié sur un thème analogue. L’organisateur, excellent connaisseur du sujet, avait manifestement bien préparé sa présentation, mais n’en a pas moins commencé par faire parler mon confrère avant de se tourner vers moi : “C’est son livre qui vous a donné l’idée d’écrire le vôtre, n’est-ce pas?” Or il ne pouvait pas ignorer que mon propre livre a été publié avant le sien – et malgré cela il s’est débrouillé pour me faire apparaître comme l’influencée et non pas l’influenceuse... Et le pire est que mon confrère et ami n’a pas protesté ! » (**essayiste**).

Une cinquième catégorie d’invisibilisation consiste à dénier l’originalité du travail d’une collègue. En effet, traditionnellement les femmes sont perçues soit comme « inspirantes » (les muses), soit comme « inspirées » (par quelqu’un d’autre), mais non pas comme

créatrices à l'origine de leur propre création. Ont-elles inventé quelque chose ? C'est probablement qu'il y a un homme derrière... Ainsi :

« Commissaire d'une exposition, je fais visiter celle-ci, le jour de l'inauguration, à un groupe d'officiels. Mon mari est parmi eux. L'un des grands pontes présents, qui le connaît, lui glisse à l'issue de la visite : "Tu l'as bien briefée, hein !" » (**sociologue**).

Une sixième catégorie d'invisibilisation relève de la simple condescendance. Celle-ci en effet reste une ressource éprouvée pour minimiser l'apport de quelqu'un lorsque la situation ne permet pas l'invisibilisation pure et simple, ni l'imputation à autrui, ni le dénigrement. Et c'est surtout le cas, bien sûr, lorsque le quelqu'un en question est une quelqu'une... Ainsi :

« Dans les années 1970, le commanditaire d'une recherche sociologique sur les jeunes agriculteurs en zone désertifiée, basée sur de longues enquêtes de terrain et des heures d'entretiens dans quatre régions de France, évoque dans une réunion très formelle de restitution les « informations picorées par Mme S. », la sociologue auteur de l'enquête ». (**sociologue**).

Une septième catégorie d'invisibilisation est probablement la plus pernicieuse : il s'agit du pillage d'idées (siphonner une problématique, un concept, une bibliographie...), ou du plagiat pur et simple (reprendre mot pour mot des passages d'un texte publié par quelqu'un d'autre). Car une fois invisibilisée, rabaisée, minimisée, une contribution intellectuelle est évidemment plus facile à piller : l'appropriation se fait sans même, probablement, avoir à y penser... « *Seeing your ideas live in the work of others* », mentionne le manifeste des Guerrilla Girls parmi "*The Advantages of Being a Woman Artist*"... Ainsi :

« L'historienne et philosophe Giulia Sissa non seulement n'a pas été citée par un philosophe italien, mais a été victime d'un plagiat de plusieurs pages par ce même philosophe, lequel, lorsqu'il a été découvert, s'est défendu en disant que Giulia Sissa devrait être fière d'être plagiée par un philosophe aussi connu que lui ! » (**philosophe**).

Une huitième catégorie d'invisibilisation est, tout simplement, l'effacement délibéré, en toute conscience. Ainsi :

« La fiche Wikipédia de Donna Strickland, prix Nobel de physique 2018, avait été supprimée en mai de la même année au motif que sa notoriété était insuffisante... » (**physicienne**).

En dépit de ces manquements évidents, le déni d'invisibilisation fait partie des problèmes que nous avons documentés (chapitre neuf). Car si certains procèdent sciemment à l'invisibilisation des contributions de celles qui ne leur paraissent pas mériter la lumière, d'autres le font, semble-t-il, en toute bonne foi : ce n'est pas qu'ils ne veulent pas les voir, mais c'est qu'ils ne voient même pas qu'ils ne les voient pas... C'est le comble de l'invisibilisation : elle reste invisible y compris à ceux qui la pratiquent. Comme dit l'adage : « Quand on ne voit pas ce qu'on ne voit pas, on ne voit pas qu'on ne le voit pas ». Ainsi :

« Mécontente que ma contribution à une problématique originale, qui a été la mienne depuis près de trente ans, soit à peu près absente d'un appel à articles pour une revue de sciences sociales, je m'en ouvre à une jeune chercheuse membre du comité de rédaction, en faisant l'hypothèse qu'un brin de sexisme a peut-être joué dans cette mise à l'écart (la problématique en question étant référée à un collègue homme à la notoriété incontestable mais qui n'a pratiquement rien développé sur ce sujet). Elle proteste que cette revue est gérée de façon paritaire, en veillant à ce que les femmes y soient bien représentées. Je lui fais remarquer que l'existence, en 2016, d'un comité scientifique composé de dix-huit hommes pour une femme, dans cette revue de jeunes chercheurs, témoigne remarquablement de l'existence d'un plafond de verre universitaire (même si ce comité est – comme toujours en pareil cas – “purement symbolique”, comme elle le rétorque) : dès lors qu'il s'agit de personnalités éminentes, au sommet de la hiérarchie universitaire, alors même les plus féministes ne *voient* même plus cet incroyable déséquilibre, alors qu'il serait si simple, puisque justement c'est un comité “purement symbolique”, d'ajouter quelques noms d'auteurs femmes ayant notablement contribué à l'avancement de nos disciplines (quelques mois plus tard je constaterai que la composition du comité a été modifiée, plusieurs noms de femmes chercheurs y ayant été ajoutés...). L'équité en matière de reconnaissance scientifique ne vaudrait-elle, y compris aux yeux des féministes, que pour les chercheurs en début de carrière ? » (**sociologue**).

Le chapitre dix n'est pas le moins intéressant, car il concerne le sexisme au féminin. En effet, le sexisme est la chose au monde la mieux partagée, y compris par des femmes : même celles qui sont promptes à dénoncer le « machisme » des hommes ne se privent pas d'invisibiliser leurs consœurs... Ainsi :

« L'épisode d'invisibilisation (pour ne pas dire pire) qui a le plus gravement endommagé mon travail a été perpétré par une femme très visible. Non seulement elle ne cite pas correctement mes recherches qu'elle s'est appropriées à pleines mains, mais elle a même pillé un séminaire oral inédit que j'avais tenu devant elle, et qui est devenu le chapitre de son dernier ouvrage. Cet épisode gravissime me met dans la situation absurde de me voir souvent conseiller par mes étudiants et mes collègues des livres de cette femme, qui sont inspirés de mes idées et truffés de paraphrases de mes pages ». (**philosophe**).

Un autre problème (chapitre onze) est l'accusation de prétention dès lors que l'on se risque à protester contre l'invisibilisation. Car réclamer d'être citée proportionnellement à ses apports conceptuels n'est pas forcément perçu comme une demande légitime de justice, mais peut apparaître comme une forme de prétention ou de focalisation sur d'insignifiantes blessures d'amour-propre, voire comme un aveuglement quant à sa propre visibilité. Ainsi :

« Cette banque de données a suscité des interrogations quant au risque de la voir interpréter comme une manifestation de narcissisme blessé. Mais un homme qui se plaindrait d'un plagiat serait-il soupçonné de ne faire qu'exprimer une blessure narcissique ? Privilégier l'hypothèse personnelle et psychologisante, plutôt que celle

d'une réaction normale à une anormale transgression des règles déontologiques voire légales de notre profession – n'est-ce pas là encore une forme de sexisme ? » (**sociologue**).

Quant au douzième et dernier chapitre, il découle inévitablement des précédents : il s'agit du retard à la reconnaissance. « *Knowing your career might pick up after you're eighty* », mentionne aussi le manifeste des Guerrilla Girls parmi « *The Advantages of Being a Woman Artist* »... Dans le monde académique, il serait intéressant de comparer les âges d'accès aux principaux indicateurs de reconnaissance entre hommes et femmes, à niveaux équivalents de publication. On découvrirait probablement qu'il vaut mieux pour cela avoir de la moustache – soit parce qu'on est un homme, soit parce qu'on est âgée...

« Le philosophe qui codirigeait la collection à laquelle j'avais soumis un livre en a bloqué la parution pendant deux ans. La philosophe qui codirigeait avec lui m'expliquait que rien ne pouvait être publié sans la lecture approbatrice de son collègue » (**philosophe**).

Conclusion

Nous nous trouvons dans la situation paradoxale où les progrès en matière de lutte contre le sexisme ont été suffisamment patents, sur les plans juridique et matériel (droits civiques, réduction des inégalités de salaire, lutte contre la violence, etc.), pour que le combat se déplace sur des enjeux plus « symboliques » ou apparemment moins fondamentaux (tels la prise de parole), rendus visibles par la progression de la sensibilité anti-sexiste, mais qui du même coup peuvent aussi se voir disqualifiés comme mineurs ou anecdotiques. Est-ce une raison pour laisser perdurer les injustices ?

Les féministes américaines ont inventé une intéressante méthode de lutte contre le sexisme, qu'elles nomment « amplification » : lorsqu'une femme émet une idée intéressante, les autres relèvent publiquement le fait, en la lui attribuant à voix bien haute, pour éviter que quelqu'un s'en empare et la fasse sienne en omettant d'en citer l'auteur. Cette forme de solidarité face au sexisme académique pourrait utilement être mise en pratique dans le monde académique, notamment grâce à la prise de conscience collective que cette banque de données pourrait favoriser. Afin de faire mentir un jour le mot d'Henri Michaux (1899-1984 ; 1971 : 36) dans *Poteaux d'angles* : « Même si tu as eu la sottise de te montrer, sois tranquille, ils ne te voient pas ».

Bibliographie

Dumat C., 2018, « Comment créer une Université vraiment... universelle ? », *Femmes ici et ailleurs*, 28, nov.-déc. 2018.

Fartas N., 2018, « Discriminations, invisibilité et “invisibilisation de la pensée des femmes” », *Carnet de recherche. Comment commencer ?*, nov. 2018. Accès : <https://commencer.hypotheses.org/1658>

Heinich N., 2000, « Le repos du neutre. Pourquoi je résiste à la féminisation des noms de métier », *Travail, genre et sociétés*, 3, pp. 169-189.

Heinich N., 2012, *De la visibilité. Excellence et singularité en régime médiatique*, Paris, Gallimard.

Heinich N., 2018a, « “L’invisibilisation des apports théoriques, des créations conceptuelles” : le vrai sexisme universitaire », *Le Monde*. Mis en ligne le 11 oct. 2018. Accès : https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/10/11/l-invisibilisation-des-apports-theoriques-des-creations-conceptuelles-le-vrai-sexisme-universitaire_5368097_3232.html.

Heinich N., 2018b, « L’invisibilisation de la pensée des femmes, l’autre “plafond de verre” », *Le Monde*. Mis en ligne le 9 nov. 2018. Accès : https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/11/09/la-pensee-des-femmes-est-elle-vraiment-invisible_5381076_3232.html.

Heinich N., Ion C. 2018, « “Le féminisme universaliste incite à suspendre les différences” », *Cités*, 73, pp. 103-114.

Hengel E. 2017 « Publishing while Female. Are women held to higher standards? Evidence from peer review », *Cambridge Working Paper Economics*, Université de Cambridge. Accès : <https://doi.org/10.17863/CAM.17548>.

Héritier F., 1996, *Masculin/Féminin. I, La pensée de la différence*, Paris, O. Jacob.

Michaux H., 1971, *Poteaux d’angle*, Paris, Éd. L’Herne.

Perrot M., 1999, « Autour du livre de Pierre Bourdieu *La domination masculine* », *Travail, genre et sociétés*, pp. 202-207.

Pontille D., 2016, *Signer ensemble*, Paris, Éd. Economica.

Rossiter M. W., 2003, « L’effet Matthieu Mathilda en sciences », trad. de l’anglais (États-Unis) par I. Jami, *Les Cahiers du CEDREF*, 11, pp. 21-39.

Sintomer Y., 1999, « Autour du livre de Pierre Bourdieu *La Domination masculine* », *Travail, genre et sociétés*, pp. 208-213.